moins de deux heures, a retracé les événements du 19 juin. Il a insisté sur ce point que les crimes ont été commis par le rebut de la population marseillaise et par celui de la colonie italienne. Il s'est élevé vivement contre cet acte odieux d'avoir traîné le drapeau italien dans la boue.

M. Grassi, avocat général, soutenant l'accusation conjointement avec M. Bessat, est entré dans les détails des faits.

M. Henri Chicco, vice-consul d'Italie à Marseille, après l'audience, a vivement félicité le ministère public de son impartialité et de sa modération.

POLICE CORRECTIONNELLE

Les enfants martyrs

Mme Doneux-Clément, femme Lerouge, âgée de vingt-sept ans, est mariée en secondes noces. De son premier mariage avec un sieur Myon, décédé en 1875, est né un enfant, Jules-Isidore, âgé aujourd'hui de sept ans. Cet enfant devint un embarras pour le nouveau ménage, aussi les parents résolurent-ils de s'en défaire.

Pour arriver à leur but, ils eurent recours à des moyens violents. Le mari et la femme s'acharnèrent sur le malheureux petit être et lui firent subir des supplices d'une atrocité incroyable. La mère se distingua par son raffinement de cruauté.

Elle faisait coucher l'enfant sur le carreau sans aucune couverture ; elle le rouait de coups et, quand ses bras étaient fatigués, elle le mordait « avec ses grosses dents. »

Les voisins, témoins malgré eux de cette fureur démoniaque, avertirent la police. Une enquête fut faite. Le médecin chargé de faire l'examen du corps de Jules Myon constata trois contusions graves à la face. Les bras et les épaules étaient parsemés de lésions et d'ecchymoses provenant de pincements avec les ongles qui avaient pénétré dans la chair. Les mains étaient entièrement cicatrisées, les jambes contusionnées ; on voyait sur la chair la trace bleuâtre d'une règle.

La déclaration du médecin se terminait par ces mots : « L'enfant porte sur les diverses parties du corps des marques de violences nombreuses subies à des époques diverses. C'est d'une manière habituelle qu'il était soumis à des sévices graves. Tantôt on le frappait à coups de pied et de poing, tantôt avec une règle. »

A ces accusations nettement précisées et indiscutables, le mari et la femme Lerouge répondent par des faux-fuyants. La femme, encore jeune et tenant sur ses bras un nouveau-né, prétend qu'elle n'a jamais infligé à son enfant que des corrections sans gravité. Le mari lui aussi se confine dans ce mode de défense.

Les deux époux, du reste, paraissent peu impressionnés, et c'est avec beaucoup de désinvolture que la mère écoute la déposition du pauvre petit qu'elle a martyrisé.

L'enfant, actuellement à l'orphelinat, s'avance tout tremblant auprès du président. Âgé de sept ans, il paraît en avoir au plus cinq ; ses petites joues sont pâles ; il répond avec peine aux questions qu'on lui pose. Il parvient cependant à raconter ce qui suit :

« Papa et maman me donnaient des coups de règle. On me faisait coucher par terre sans couverture. Maman me donnait des claques. Elle est allée un jour chercher de l'arnica pour m'en mettre sur la figure et sur les mains. On me faisait tever les mains en l'air, dans l'une on plaçait un obus, dans l'autre deux fers à repasser. Je devais me tenir dans cette position. Si je ne pouvais le faire, on me mettait les fers sur les épaules et on me donnait des coups. »

Le président. M. Cadet de Vaux, ne juge pas à propos de prolonger plus longtemps cette scène pénible.

L'enfant se retire ; non sans avoir fait savoir que, dans le but de se soustraire aux coups de ses parents, il a tenté de se tuer !... Un enfant de sept ans !

Les témoins entendus confirment les constatations faites par le médecin. Une voisine déclare qu'on jetait le malheureux petit être contre le mur. Le choc était si violent qu'il rebondissait !

Me Raoul de Venzel a présenté la défense de ces parents barbares auxquels le tribunal a infligé huit mois de prison.

La cour d'appel de Perpignan, a confirmé aujourd'hui le jugement du tribunal de cette ville, condamnant le gérant de l'*Eclaireur* à 50 francs d'amende et 1,000 francs de dommages envers les curés de Perpignan, pour la publication d'articles contre le port du viatique dans les rues de la ville.

VARIÉTÉS

LA LECTURE EN ACTION

PAR M. ERNEST LEGOUVÉ

M. Legouvé a fait choix d'une tâche et s'en acquitte avec une courageuse obstination. Il veut que la France entière sache lire, et par là il n'entend pas seulement que l'instruction primaire soit rendue gratuite et obligatoire, — ce qui est déjà beaucoup et ce qui est excellent, — non, il veut encore qu'on apprenne à bien lire. L'art de la lecture, selon lui, prime tous les autres, il les résume et les contient. Pour un tel enseignement, par malheur, les professeurs manquent. Mais M. Legouvé s'offre à devenir le nôtre. Avec un maître de ce talent et de cette autorité les élèves ne se feront pas rares. L'école ne chômera point et nous serons heureux d'y retourner.

Avant d'ouvrir ce qu'on pourrait nommer « bureau de lecture » — en même temps qu'il continue de tenir bureau d'esprit et du meilleur esprit dramatique — l'auteur d'*Adrienne Lecouvreur* et de *Bataille de Dames* avait longtemps prêché d'exemple. Il est un des premiers, un des plus brillants lecteurs de notre époque — ou on lit si mal tout haut... et si peu tout bas.

Possédant pour sa part à un degré éminent cette science dont il a fait biensouvent usage à l'Académie et au dehors, sachant mettre en valeur et en lumière toutes les beautés d'un texte sans déployer ni les artifices d'un comédien, ni l'afféterie d'un homme du monde, ni la plus légère coquetterie personnelle, M. Legouvé a été d'autant mieux frappé de la manière insuffisante dont on récitait, déclamait, lisait, causait même autour de lui.

De cette simple remarque, confirmée par la fréquentation des salons d'abord, puis des collèges et des écoles, — où la démonstration devient complète, — il est sorti un très louable projet et un bon livre, l'*Art de la lecture*. Le titre de l'ouvrage explique le but.

Personne ne contestera l'utilité, la nécessité même de l'initiative prise par M. Legouvé. Au moment où l'on reconstituait activement mais si tard notre système d'éducation nationale, cette réforme se présentait comme une des plus pressantes et des plus efficaces. S'il est vrai — et nous le croyons — qu'il n'y a pas de grand peuple sans une haute culture littéraire, si cette culture ne va pas sans le goût vivace et profond des exercices oratoires, des lectures et des récitations à haute voix, la générations actuelle à cet égard avait tout à apprendre — et tout à oublier de ce qu'elle avait acquis sur les bancs des classes.

Dans cet ordre d'idées, bien des modifications heureuses ont été apportées aux programmes, et commencent peut-être à se faire sentir dans la pratique de l'enseignement. Les efforts de M. Legrouvé auront énergiquement contribué à ce résultat. Le volume *l'Art de la lecture* et le *Petit traité* qu'il a rédigé à l'usage des écoles primaires, arrivaient en temps opportun. Du jour où l'on saura lire, on aimera lire. Notre avenir intellectuel y est intéressé. Gens du monde et lettrés, travailleurs et oisifs gagneront soit l'amour, soit un amour plus grand du livre, c'est à dire de la pensée humains. Les uns comprendront mieux ce qu'ils appréciaient déjà ; car la lecture à haute voix développe, analyse et commente les intentions de l'écrivain. Les autres, et c'est le plus grand nombre, acquerront un goût qui leur faisait défaut, un goût qui constitue l'une des plus belles jouissances de l'esprit, et qui ne fera que s'accroître, car lire excite à lire.

A ce titre, on peut affirmer que l'espérance de M. Legouvé n'est nullement chimérique. Si on le suit dans la voie où il nous invite à entrer, il en résultera pour la France un accroissement de force littéraire, et cette force-là est une garantie d'avenir.

Point ne faudrait cependant tout instituer sur cette unique base. L'art de la lecture serait un fondement fragile s'il devait porter tout l'édifice. Il n'est en quelque sorte qu'un moteur qui peut servir à alimenter l'intelligence. Cette science-là ne saurait être à elle-même sa propre fin. Qu'elle éveille en nous le sentiment de la curiosité, l'amour de l'histoire, de la poésie, de la littérature ; son but est rempli. On ne lira jamais pour lire — par pur dilettantisme, — mais pour déguster et pour s'instruire, par un instinct d'utilité agréable.

M. Legouvé, comme tous les inventeurs — et il s'agit ici d'une véritable invention : il a retrouvé la lecture qui se perdait — serait facilement conduit à s'exagérer un peu l'étendue et la valeur de sa trouvaille. Dans son premier ouvrage sur la question, il y avait déjà une tendresse, une faiblesse de père, ou de grand-père, à l'égard de cet enfant cher et aimable des vieux jours. Le même défaut, si c'en est un, se retrouve de ci de là dans le volume récent, la *Lecture en action*.

Mais on n'a pas le droit d'insister sur ces vétilles. Souvenons-nous que l'auteur écrivait spécialement pour des enfants dans le *Magasin d'éducation et de récréation*. Et si plusieurs conseils sont terre à terre, quelques indications assez factices, — ainsi la notation musicale des phrases interrogatives, — combien en revanche ou rencontre de pages charmantes, d'idées ingénieuses et délicates, combien d'anecdotes surtout, de ces anecdotes ravissantes, spirituelles, juvéniles d'un vieillard qui a beaucoup vu, beaucoup lu et tout retenu !

Si nous voulions citer ce qu'il reste de neuf et d'agréable dans la mémoire, ce qui se grave dans la pensée de préceptes et de souvenirs, quand on a fermé la *Lecture en action*, nous serions forcé de faire une énumération bien longue — écho fastidieux ici de ce qui est exquis chez M. Legouvé. Mais il y a quelques détails qui surgissent au premier plan et qui s'imposent. C'est par exemple une comparaison piquante des trois fabulistes, Esope, Phèdre et La Fontaine ; c'est une consultation « orthophonique » à l'usage d'un prédicateur, d'un professeur et d'un magistrat. Ailleurs, c'est un cours excellent de ponctuation comparée, ou bien une distinction pleine de sens, entre les qualités du lecteur et celles du comédien, ou bien encore une fine esquisse de Lacordaire à l'Académie qui côtoie un parallèle inattendu, mais sagace, entre Boileau et Victor Hugo.

Une page pourtant atteint plus haut encore que toutes celles-là, et, dépassant les prescriptions de l'art de bien lire, s'élève jusqu'à l'émotion et jusqu'à la grandeur. C'est un petit bout, une fin de chapitre où M. Legouvé, très simplement et très éloquemment, soulève un voile pour nous laisser voir un coin de sa vie et un coin de son cœur. On y sent la sincérité, la spontanéité de celui qui parle, — et ici, c'est l'honnête homme dans toute la vieille et saine acception de terme, l'homme d'honneur, de science et de loyauté. — En un tableau de trente lignes peut-être, il nous présente une peinture poétique, vraie et sympathique, si je puis dire, de ses études à la campagne et de ses récitations solitaires pendant les longues promenades qu'il fait à travers la plaine.

Albert LE ROY.

(1) Un volume. Hetzel.

Choses & Autres

Calino est au service d'une vieille dame bien connue pour sa commisération pour les animaux.

Madame a saisi une mouche dans son salon.

— Calino, dit-elle, prenez-moi cet insecte sans lui faire de mal et rendez-lui la liberté, l'air libre !

Calino sort et revient tenant piteusement la mouche.

— Eh bien ? fait madame, vous l'avez renvoyée, cette pauvre bête ?

Calino, d'un ton pleurard :

— Madame me pardonnera ; je n'ai pas osé, *il pleuvait*!...

*

UNE PENSÉE « Si l'on ne voit que très rarement des orchestres composés de femmes, c'est assurément parce qu'il leur est impossible de s'accorder entre elles. »

*

L'ineffable Calino ne faisait plus guère parler de lui depuis quelque temps.

Mais il vient de se signaler par un nouveau trait de génie.

Hier, sur une des places de Neuilly, un saltimbanque avalait un sabre avec aisance et facilité.

Calino vint à passer ; il regarde ce spectacle avec le dédain d'un homme « qui les connaît toutes. »

— Comme c'est malin d'avaler ce sabre, dit-il à l'un des spectateurs. J'en ferais bien autant. Sans qu'on le voie, il commence par avaler le fourreau.

*

Une pauvre femme, à qui Nme D... fait une petite pension, lui écrivait, à l'occasion du jour de l'an :

« Croyez à la sincérité des vœux que je forme pour la conservation de votre vie, qui m'est si précieuse !

*

Au Palais de Justice.

On demande à un pibre-penseur, cité comme témoin, quelle est sa profession.

Celui-ci, soulignant fortement le dernier mot :

*

On demandait à un ministre de Napoléon III !

— Comment avez-vous donner la décoration à M. X... ? Vous ignorez donc qu'il appartient à cette catégorie d'individus qu'Emile Augier a si énergiquement flétris dans sa comédie des *effrontés* ?

Le ministre, un moment troublé :

— J'ai voulu voir.... s'il aurait l'audace de la porter !

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

La nouvelle loi sur l'armée

On lit dans la *Correspondance Havas* :

« Le Sénat est actuellement saisi du projet de loi sur les obligations militaires des séminaristes et des instituteurs voté par l'ancienne Chambre.

» On sait que la commission chargée d'examiner le projet a conclu au rejet pur et simple et c'est M. Paris qui a été chargé de faire le rapport.

» Le ministère actuel va retirer ce projet et il proposera de régler la question par le projet de loi sur la réduction du service militaire qui est actuellement en préparation au ministère de la guerre.

» Ce projet de loi comprendra toutes les modifications à apporter à la législation de 1872 sur le recrutement, aussi bien au point de vue de la réduction du service et du volontariat d'un an que des dispenses ou obligations de telles ou telles catégories de citoyens. De la sorte on fera une œuvre d'ensemble dont toutes les parties sont coordonnées. »

Le droit d'association

On lit dans la *Correspondance Havas* :

« Le projet de loi que prépare le ministre de l'intérieur pour régler la question du droit d'association et qui visera tous les modes d'association, y compris les congrégations religieuses ; rendra inutile, selon toutes probabilités, le projet de loi sur la liberté des syndicats professionnels voté par l'ancienne Chambre sous le règne du ministère Ferry a actuellement soumis au Sénat. »

Le futur congrès

Pour l'*Evénement* il paraît probable que des complications vont se produire dès le début de la discussion et que le congrès ne pourra pas se réunir avant deux ou trois mois.

Toutefois, dans le cas où le projet adopté par la Chambre serait bien accueilli au palais du Luxembourg, on conçoit que le congrès ne pourrait guère être convoquée avant les premiers jours de février.

Le successeur de M. Allain-Targé

On met de nouveau en circulation la nouvelle du remplacement de M. Allain-Targé par M. Léon Say.

Il est aujourd'hui positif que M. Gambetta n'ignore plus, par suite de démarches faites auprès de lui, que la présence de M. Allain-Targé au ministère des finances est un des motifs de l'inquiétude qui règne sur le marché et de la défiance que la haute banque ne cesse de témoigner au ministère.

Fondée ou non, cett prévention existe et prend des proportions telles, qu'il devient impossible au président du Conseil de n'en pas tenir compte. Il est fort perplexe, car le changement qu'à tort ou à raison l'opinion réclame, pourrait en entraîner d'autres.

Le Message

Nous croyons pouvoir assurer que le président du conseil incline vers l'idée d'un Message, voulant, aurait-il dit, rentrer absolument dans les règle et la doctrine parlementaires.

Quel qu'il en soit, Message ou non, le gouvernement saisira le Parlement de l'énumération de son programme, aussitôt la constitution du bureau dans les deux Chambres.

Affaires de Tunisie

Gabès, 23 décembre.

(Par express jusqu'à Tunis.)

La colonne mobile qui a opéré dans le sud de Gabès rentre aujourd'hui au camp de Ras-el-Oued.

Depuis Tamazert, point extrême de l'expédition, la marche s'est effectuée sans incident par Djalilich, Zabgaba, Maret et Ketara.

Le colonel Allegro a reçu la soumission des habitants des Ksours.

Gabès, 26 décembre.

La colonne Logerot quitte Gabès aujourd'hui se dirigeant vers Sousse par Sfax.

Le colonel Allegro a pris le commandement de Gabès, où il est connu on le sait nommé gouverneur. Il n'accompagnera pas la colonne.

Le colonel Jamais reste à Ras-el-Oued avec trois bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie.

On commencera prochainement la construction d'une redoute.

Le général Logerot arrivera probablement à Sfax, le 5 janvier.

On croit généralement que, dès son arrivée à Sousse, la brigade sera embarquée pour Toulon.

La candidature de M. de Freycinet

M. de Freycinet n'assistait pas à la réunion des délégués sénatoriaux qui a eu lieu hier au pavillon de Flore. Il s'est excusé, par une lettre, de son absence. Les soins de sa candidature dans le département de Tarn-et-Garonne l'avaient contraint de quitter Paris. Cette absence, ses candidatures multiples, l'intervention de M. Clémenceau, ces diverses circonstances ont nui à M. de Freycinet dans l'esprit de l'assistance, et c'est l'opinion des juges les plus calmes qu'il a perdu hier beaucoup de terrain.

Le traité de commerce anglo-français

Le langage des journaux anglais, loin d'encourager l'espérance qu'on essaie de faire renaître à Paris, de voir reprendre les négociations commerciales entre la France et l'Angleterre, confirme que la rupture doit être considérée comme définitive et complète.

L'Allemagne et le Vatican

«Berlin, 4 janvier, soir.

»Contrairement aux bruits mis en circulation par divers journaux, on assure dans les cercles les mieux renseignés que M. Busch s'est montré impénétrable, au Vatican, sur les véritables ou les plus probables projets du prince de Bismarck, et que personne ne lui a parlé même de la possibilité lointaine d'un départ du Pape pour Fulda ou ailleurs.

»M. Busch a annoncé le retour non éloigné de M. de Schloezer à Rome, sans dire si c'était avant ou auprès la convocation du Landtag prussien.

»En attendant, il a traité et résolu la question relative aux sièges épiscopaux d'Osnabruck, de Paderborn et de Breslau, auxquels il sera prochainement pourvu.

»Le gouvernement rendra leurs menses aux évêques de Hildesheim, de Kulm, d'Ermeland, et leurs sièges aux évêques de Munster et de Limbourg. En revanche, les archevêques de Posen et de Cologne donneraient leur démission.

» Sur le maintien de la lettre des lois de Mai, M. Busch a déclaré ne pas pouvoir céder, mais il a promis que des tempéraments seraient apportés dans l'esprit de ces lois. M. de Schloezer traitera cette affaire. »

EN RUSSIE

Préparatifs de guerre

Paris, 4 janvier.

Une dépêche adressée à la *République française*, signale un état de choses très grave en Russie.

Entre autres choses, il paraît qu'une activité extraordinaire règne en Russie en ce qui touche à l'organisation militaire.

L'enterrement de M. Hérold

Paris, 4 janvier, 6 h. 30 soir.

L'enterrement civil de M. Hérold, préfet de la Seine, a eu lieu aujourd'hui, à une heure de l'après-midi. Le deuil était conduit par MM. Alphonse et Ferdinand Hérold, fils, et Clamageran, beau-frère du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par : MM. Léon Say, président du Sénat ; Thorel, président du Conseil général ; Camescasse, préfet de police ; Roy, président de la chambre de commerce ; le général Lecointe, gouverneur de Paris ; Engelhard, président du Conseil municipal ; Laurent, président du Conseil de préfecture, et le doyen des maires de Paris. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt, en sa qualité de sénateur et d'officier de la Légion d'honneur, par des troupes des divers régiments en garnison à Paris, sous le commandement de M. le général Rolland.

Le cortége s'est dirigé sur le cimetière du Père-Lachaise par les rues des Tuileries, de Rivoli, boulevard de Sébastopol, rue de Turbigo, place de la République, boulevard Voltaire et rue de la Roquette. Partout, il y avait une foule de curieux.

Sur le cercueil, on avait déposé un certain nombre de couronnes et de bouquets. Les conseils municipal et général étaient au complet. Les hauts fonctionnaires des divers services de la préfecture de la Seine suivaient le corbillard. Selon la volonté expresse du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

Dans l'assistance, on remarquait, MM. Gambetta, Brisson, Cazot, Waldeck-Rousseau, Antonin Proust, Allain-Targé, Ch. Quentin, Spuller, Sandrique, Andrieux, Alphand, Vergniaud, E. Pelletan, E. Arago, Hérisson, l'ambassade chinoise, Denormandie, Georges Périn, J.-B. Dumas, V. Lefranc, Madier de Montjau, Brelay, H. Maze, Greppo, de Hérédia, Floquet, A. de la Forge, Jules Ferry, Jules Simon, Duclerc, P. Dubois, général Farre, etc.

La succession Hérold

Paris, 5 janvier.

On assure que M. Floquet, député de Paris, accepterait la préfecture de la Seine.

Ledit M. Floquet a été, on se le rappelle, adjoint au maire de Paris, au coup d'état du 4 septembre.

Mgr Fava

Paris, 4 janvier, 7 h. 18 s.

La nouvelle donnée par plusieurs journaux que Mgr Fava, évêque de Grenoble, allait être poursuivi comme d'abus devant le conseil d'Etat, est inexacte.

Le Conseil municipal de Paris

Paris, 4 janvier, soir.

Nous avons annoncé que le gouvernement avait supprimé le crédit de 240,000 francs que le Conseil municipal de Paris avait inscrit à son budget de 1882, pour frais de service des conseillers municipaux.

L'*Union républicaine* dit que c'est M. Margue, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur qui a pris cette décision en l'absence de M. Waldeck-Rousseau, après en avoir référé au président du conseil.

Cette radiation est implicitement comprise dans le décret publié il y a trois jours au *Journal officiel*, et que nous avons reproduit.

Ce décret, on s'en souvient, fixe le budget de la ville de Paris, pour l'exercice 1882, à 256,212,263 fr. 78 en recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, et à 255,972,263 fr. 78 en dépenses ordinaires et extraordinaires. D'où il résulte un excédent de recettes de 240,000 francs.

Cet excédent de 240,000 francs provient précisément de la non-inscription au chapitre IV*bis* du crédit de pareille somme inscrit par le conseil pour « allocation par voie d'abonnement aux quatre-vingts conseillers municipaux de Paris, pour frais divers de bureau, de voitures, de déplacement, etc. »

Les conseils municipaux

Paris, 4 janvier, soir.

On parle d'un projet de loi tendant à accorder aux conseils municipaux le droit de s'attribuer des indemnités. Mais ce droit ne serait accordé qu'aux conseils municipaux des villes ayant plus de 40,000 âmes.

Un nouveau crime

Nous apprenons à l'instant qu'un crime, qui rappelle par bien des circonstances le forfait de Moyaux, a été commis cette nuit à Paris. Vers minuit, le nommé Rossignol, marchand de vin, aurait, du haut du pont de l'Estacade, précipité sa fille, une toute petite enfant, dans la Seine. Des bateliers auraient pu retirer la pauvre enfant saine et sauve. L'assassin a été arrêté.

Les employés de chemins de fer

Paris, le 4 janvier 3 h. 30 s.

Le gouvernement aurait renoncé au projet relatif aux employés et ouvriers des compagnies de chemins de fer. Des observations au sujet de ce projet lui auraient été présentées par les administrateurs des chemins de fer de l'Etat.

Les instructions aux préfets

Paris, 4 janvier 7 h. 25 s.

Plusieurs préfets ayant demandé des instructions sur des questions de politiques un peu générales, ils auraient reçu pour réponses qu'après les élections sénatoriales ils auraient satisfaction.

La question égyptienne

Vienne, 4 janvier, soir.

On croit ici que la nouvelle du *Times*, au sujet de l'alliance franco-anglaise pour l'intervention éventuelle dans les affaires d'Egypte, est un ballon d'essai répondant à une entente de l'Allemagne, de la Russie et de l'Autriche dans le même but.

M. de Bismarck

Berlin, 4 janvier.

On a remarqué qu'hier, M. de Bismarck, pour la première fois depuis de longues années, a paru au palais à la tête du ministère pour présenter ses félicitations à l'empereur. On dit que l'empereur a saisi l'occasion pour exprimer de nouveau au chancelier ses sympathies pleines et entières.

On a également remarqué que, pour la première fois depuis des années, le chancelier a été admis à présenter ses félicitations à l'impératrice.

On sait que le Reichstag reprendra sa session le 9 janvier. On dit que le prince de Bismarck prendra une part active aux discussions. On sait qu'un des premiers débats portera sur la motion Windthorst, tendant à abolir celle des lois de mai qui punit l'exercice illégal des fonctions ecclésiastiques.

Les douze diocèses de la Prusse

On lit dans la *Germania* du 2 janvier :

« Voici la situation des douze diocèses de la Prusse au commencement de la présente année : à la tête des trois diocèses de Culm, d'Ermeland et de Hildesheim, se trouvent des évêques qui remplissent leurs fonctions depuis de longues années. Les évêchés de Fulda et de Trèves, qui étaient vacants, ont été pourvus de nouveaux titulaires par suite de l'élévation de NN. SS. Kopp et Korum à la dignité épiscopale. Les diocèses de Breslau, d'Osnabruck et de Paderborn, sont gérés par des administrateurs épiscopaux. Par suite de la révocation des évêques Melchers, comte Ledochowski, Blum et Brinkmann, en vertu de jugements du tribunal ecclésiastique, les diocèses de Cologne, de Posen-Gnesen, de Limburg et de Munster sont vacants. Il s'ensuit que sept évêques manquent en Prusse. »

Le vol de documents au grand état-major allemand

Londres, 4 janvier.

Le correspondant berlinois du *Times* envoie à ce journal quelques détails sur le vol de documents commis récemment dans les bureaux du grand état-major allemand, et dont la nouvelle a été contredite par les journaux allemands. Voici ce que dit le correspondant du journal anglais :

« Il y a quelques semaines, un « typographe-lithographe « nommé Goldschmidt, — je suis forcé de dire son nom, — employé dans les bureaux du grand état-major, a disparu subitement, après avoir touché ses appointements, et n'a plus reparu depuis. Il est impossible de le trouver dans toute l'Allemagne.

» La police et les autorités militaires ont mis tout en œuvre pour le découvrir, mais en vain. Une enquête postérieure a révélé qu'aucun original de plans ne manque ; cependant, le zèle déployé pour découvrir l'individu qui a disparu, a du moins fait naître le soupçon qu'il a emporté des copies de plans. L'incident a été tenu tellement secret que même peu d'officiers du grand état-major le connaissent. »

Les obsèques de Mgr Sola

Nice, 4 janvier.

Les obsèques de Mgr Sola ont eu lieu aujourd'hui.

Les évêques de Fréjus, de Monaco, de Vintimille et de Marseille et une foule immense accompagnait le convoi.

Les magasins étaient fermés sur le passage du cortège.

Le corps de Mgr Sola a été inhumé dans les caveaux de la cathédrale de Nice.

La ville s'est chargée de tous les frais.

La situation en Prusse

Berlin, 4 janvier.

La *Correspondance provinciale* constate qu'en recevant les ministres, à l'occasion du nouvel an, l'Empereur a dit que le mécontentement de la nation prussienne était d'autant plus incompréhensible qu'il suffisait de jeter un coup d'œil pour voir jusqu'à quel point la situation de la Prusse était bonne relativement.

Le choléra en Egypte.

Madrid, 4 janvier.

Le consul d'Espagne au Caire vient de télégraphier au ministre des affaires étrangères que, dans un campement situé près d'Alexandrie et occupé par les pélerins de la Mecque, il en meurt trois sur cent par jour, du choléra.

Le consul félicite le ministre d'avoir maintenu la quarantaine et d'avoir pris des précautions pour empêcher la propagation du fléau.

Mouvement antisémitique

Londres, 4 janvier, soir.

Une commission juive vient de se former à Londres, sous la présidence du baron Nathaniel de Rothschild, pour réunir les informations reçues des divers points de la Russie et de la Pologne sur le mouvement antisémitique.

Elle publiera un rapport la semaine prochaine.

Parmi les membres du comité figurent les députés Simon et Arthur Cohen et le baron de Worms.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

L'Angleterre et la France

Londres, 5 janvier, soir.

Le *Times* dit que la rupture des négociations du traité de commerce franco-anglais, affecterait gravement la cordialité des rapports qui existent entre les deux pays. L'Angleterre du moins n'aurait rien à se reprocher : tous les torts seraient du côté de la France.

Rappelant ensuite les affaires de Dulcigno sur la frontière grecque, le *Times* accuse la France d'avoir fait échouer la démonstration navale et compromis la solution grecque.

Le *Times* blâme aussi la politique française à Tunis.

Le traité de commerce offre à M. Gambetta l'occasion de s'accorder avec l'Angleterre ou de s'en séparer.

L'Angleterre n'acceptera pas un traité inférieur au précédent.

Le *Times* discute enfin la question égyptienne : il ne croit pas que les intérêts de deux pays en Egypte soient identiques. Il se prononce contre l'intervention armée de la France et de l'Angleterre comme étant de nature à augmenter plutôt les difficultés.

Le Message

Paris, 5 janvier, soir.

On n'a rien décidé sur la question du Message. Il est probable qu'il n'y en aura pas.

Conseil de Cabinet

Paris, 5 janvier, soir.

Le conseil de cabinet de ce matin a achevé l'examen du budget des dépenses.

M. Gambetta et M. Waldeck-Rousseau

Paris, 5 janvier, soir.

Tous les bruits de dissentiment entre MM. Gambetta et Waldeck-Rousseau sont nouvellement démentis.

Le major Labordère

Paris, 5 janvier, soir.

Il est inexact que le major Labordère doive être mis en non-activité par retrait d'emploi.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A. BOUTRY, entrepreneur, rue de l'Espérance, actuellement même rue n° 36.

2463

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 5 janvier.

Cours de clôture de New-York du 4 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,82	12,01	12,26	12,45	12,59	12,72	12,81	12,95.

Ventes du jour : 246,000 balles. — Marché raidissant.

Recettes du jour : 18,000 bal. contre 13,000 en 1881.

Total de la semaine : 92,000 balles contre 68,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 5 janvier.

Cours de clôture de New-York du 4 Janvier.

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
	11,25	11,375	11,50	11,60	11,675	11,725	

Roubaix, le 5 janvier.

Cotons

Le Havre, 4 janvier.

Cotons (clôture) calmes, tendance lourde. Ventes de la journée 700 balles. On cote très ordinaire Louisiane sur janvier 77,50 les 50 kil.

Liverpool, 4 janvier.

Cotons (clôture du marché). — Vente de la journée 8,000 bal. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 7,000 pour la consommation. Marché calme Américains et Surats, en baisse de 1/16.

Importations du jour 12,000.

Produits divers

Anvers, 4 janvier.

Pétrole tendance calme.

Disp. 17 3/4 ; court. 17 3/4 ; février 18 1/4 ; mars 18 3/8, avril 18 1/2.

Cafés calmes sans affaires.

Londres, 4 janvier.

Temps froid.

Marck-Lanc. — Froments : Anglais fermes, prix bien tenus ; étrangers très fermes aux cours de lundi dernier.

Orge à malter ferme. On cote anglaises 33 à 53 shil., Françaises 32 à 42 shil.

Importations à Londres en froments depuis lundi dernier 31790 quarters.

Cargaisons flottantes.

Froment roux bonne demande prix fermes.

Cargaisons arrivées 1, a vendre 10.

Londres, 4 janvier.

Sucres bruts des Indes occidentales soutenus.

Sucres de betterave ferme, prix bien tenus.

Sucres raffinés et en pains fermes, prix en hausse de 3 den.

On marque Lebaudy 29 shil.

Sucres cristalisés soutenus.

Amsterdam, 4 janvier.

Café tendance calme, prix fermes. On cote Java bon ordinaire 34 1/2 cents le 1/2 kilo acq.

Sucres tendance calme, prix fermes. On cote Java n° 12 31 fl. les 100 kilos.

Marseille, 4 janvier.

Blés. Marché calme, prix sans changement, Ventes de la journée 5000 qtx. disponibles. Imp. 36,544 qtx.

Red Winter n° 2 supérieur 32,25 à 32,75, Ghirka Nicopol 27,25, Aime Berdianska 27, tendre Burgas 24 les 100 kilos.

Maïs. Marché calme, prix sans changement. On a vendu 1400 qtx. Danube à 17 les 100 kilos.

Avoines. Marché calme, prix sans variation. On a vendu 500 qtx. Dédéagh à 17 les 100 kilos.

Marché de Paris du 4 janvier.

Au marché au blé tenu aujourd'hui les offres étaient petites, la demande calme et les prix tenus en hausse de 0,50 sur mercredi dernier. On cote indigènes 30 à 32.50 les 100 kilos kilos Paris. Exotiques 29,30 à 31,50 les 100 kilos sur wagon au Havre.

Seigle tenu en hausse de 0.25 de 21,25 à 21,50.

Orge sans changement de 21,50 à 22,50.

Avoines fermes de 19,50 à 21,50.

Maïs d'Amérique 18 à 18,50.

Le tout au 100 kilos.

Le Havre, 4 janvier.

Cafés faibles. On a vendu 2700 sacs dont 2000 Santos non lavés à livrer à 59, 500 de de disp. à 58, 100 La Guayra non gragés de 64 à 74 et 400 Porto Rico de 101 à 403 les 50 kil.

Saindoux calmes, prix faibles. On cote Wilcox disponible 74 à 75 les 50 kil.

Bois de teinture fermes. On a vendu 1200 tonnes campêche St-Marc à 14.26 et Aquin à livrer à 14,25 les 100 kil.

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre		Grains l'hectolitre		Tourteaux les 100 kil.	
Colza	79	..	21	.. 24 50	17	25 à 18 50
— ép. p. q.	85	..	..	..	..	..
Œill. b. goût	..	..	30	33 ..	18	..
— rousse					..	..
Caméline..	61	..	18	20	16	..
Chanvre.	..	..	15	16	14	15
Lin du pays	61	50 ..	23	.. 25	26	28
Lin étrang.	60	..	22	24	22	24 50

Cours du 5 janvier

Huile de colza	..	à ..
Huile épurée pour quinquet	..	..
Lin du pays	..	..
Lin étranger	..	..
Cameline	..	..
Chanvre	..	..

COURS DES SUCRES ET DU RÂPÉ DE LILLE du 5 janvier 1882

SUCRES	Cours of'le	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre ind. 88 degrés	56 50	..	..	..
— — 99 à 99...	..	..	..	..
— en pain, 1/1 net	116	..	..	..
Sucre numéro 3.....		..		
— — 3		..		
Vâ betterave à spon.		..		
— — comptant	58 50	..	..	..
— — disponible	..	..	..	..
— du 1er q. dispon.	..	..	..	..
— — courant		..		..
— mélasse dispon.	..	..	..	..
— à livrer, premiers	..	..	..	..
— — 4 janvier	..	..	..	..
— — 4 février		..	..	..
— — 4 derniers	..	..	..	..
— — pavchin				

LILLE. — DÉPÊCHES ALIMENTAIRES.

4 janvier 1882

PRIX DE EVIRNT .U KILOG (octroi compris) :

Des Viandes à la Cheville aux Halles-Centrales :

Bœuf.....	1.60	1.28	1 00
Vache.....	1.50	1.18	0 90
Taureau.....	1.30	1.25	[illegible]
Veau.....	1.60	1.20	1.50
Mouton.....	0.00	0.00	..
Porc.....	0.00	0.00	..

TAXE OFFICIELLE DU PAIN :

1re qualité	Pain de fleur ...	0.45	le kilog.
2e —	Pain blanc.....	0.42	—
3e —	Pain de ménage..	0.35	—

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 29 décembre 1881 au 4 janvier 1882

Paille.	1500 kil..	1re qual..	65 fr..	2e qual..		60
Foin.	—	—	70	—		65
Lentilles	—	—	90	—		85
Sainfoin.	—	—	70	—		65
Luzerne.	—	—	70	—		65
Trèfle.	—	—	75	—		70
Divernage	—	—	75	—		70

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE du 4 janvier 1882

Quant. 169 sacs de 1 h